

Session du Conseil du Gouvernement de juillet 1946 —

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCE PAR M. EIRIK LABONNE**Ambassadeur de France, Résident Général**

Messieurs,

Les événements donnent à cette session du Conseil du Gouvernement son caractère et son relief.

Comme la paix a mis fin à l'holocauste, la moisson a éloigné la famine et apaisé la détresse. Pour la première fois depuis bien des années, nous pouvons considérer l'avenir et les œuvres de paix.

Deux fois en un quart de siècle, la guerre totale a mis à l'épreuve la France et le Maroc, mêlant dans l'héroïsme et l'idéal leurs communes destinées. Tous deux, la tourmente passée, demeurent fraternellement unis.

De cette admirable constance, S. M. le Sultan est le symbole rayonnant. Rougi du sang de la guerre et baigné de ses larmes, le serment solennel a été tenu. Il le sera à travers le labeur et les joies des œuvres de paix. Nulle certitude n'exalte autant la confiance et l'espoir.

Comme la France, après tant de peines, le Maroc est debout, prêt à reprendre son élan et sa course.

Parfaitement conscient de ses virtualités, de son énergie créatrice, de ses facultés de travail, il comprend, à l'image de Son Auguste Souverain, que les voies de la prospérité et de la grandeur sont celles mêmes de la victoire : l'union, l'appui mutuel, la confiance fraternelle.

Il comprend aussi que le progrès contemporain est celui de la science, de l'organisation rationnelle, de l'adaptation progressive des méthodes anciennes à celles de la productivité et du rendement. Il attend donc que toutes ses richesses se trouvent, énergiquement et scientifiquement, mises en valeur et que le pays soit conduit résolument dans ces voies.

Sensible, en même temps, aux vastes courants de pensée qui précipitent le mouvement et l'évolution, il attend que de judicieuses transformations adaptent le passé à l'avenir, que des réformes hardies mais réfléchies et conduites à un juste rythme, sachent équilibrer la tradition et la novation et traduire les légitimes aspirations en une harmonieuse et prospère réalité.

**

D'abord les besoins présents de la vie économique.

Les affreuses contractions de la guerre et les calamités nous tiennent encore à la gorge. L'immédiat nous opprime et les besoins physiques élémentaires d'une population déprimée et mal vêtue passent avant tout.

Nourrir, vêtir ont été et demeurent les préoccupations premières et quotidiennes du Gouvernement.

Nourrir ! Rendons grâce au Ciel et mesurons avec humilité la dépendance où nous sommes encore des forces de la nature. Sur la terre calcinée, la pluie féérique a versé enfin ses rémissions; elle a empli le cœur et l'esprit des hommes des merveilles de l'espérance.

Coup de barre de la destinée, signe annonciateur de la résurrection, exaltant les courages pétrifiés, dirigeant elle-même les regards vers l'avenir, la moisson nouvelle s'achève. Elle est belle cette moisson ! Elle est telle que nulle collecte n'en altérerait les effets bienfaisants. A leur gré, les entreprises et les paysans constitueront leurs réserves. Les silos vides vont s'emplir. Le spectre de la famine s'éloigne.

Elle eût été infiniment plus belle si la terre marocaine avait été emblavée comme de coutume, si les semences et les animaux de labour n'avaient tellement fait défaut.

Telle qu'elle est, elle est le fruit du courage et de la solidarité des Français et des Marocains, et l'œuvre restera en lettres d'or dans nos annales.

L'an passé, en ce pays déjà exsangue, la moisson a été infime ou nulle. Il a fallu importer et distribuer, équitablement, à travers tout le bled, quelque dix millions de quintaux de céréales. Considérable tâche que l'administration peut s'honorer hautement d'avoir mené à bien.

Seule, la France pouvait assumer une telle charge. La France, exténuée elle aussi et menacée de disette ! Que l'on mesure son sacrifice en imaginant le soulagement qu'eussent apporté à son ravitaillement ces dix millions de quintaux. De ce témoignage mémorable de solidarité, la gratitude du Maroc a été la récompense. S. M. le Sultan a tenu, Elle-même, et dans les termes les plus élevés, à exprimer cette reconnaissance du peuple et nul propos ne pouvait toucher davantage la sensibilité française.

Vêtir maintenant !

A l'opposé du ravitaillement, si bien amélioré, le vêtement reste un pénible contraste. Si diligents et tenaces qu'aient été nos efforts, les résultats restent minces et la situation affligeante. Les familles, les travailleurs, ne disposent que d'une quantité relativement insignifiante de cotonnade. La situation engendre de légitimes mécontentements et nous devons redoubler d'efforts.

Après la nourriture et le vêtement, le logement.

La construction, immobilisée depuis bientôt dix années, reprend avec peine et cette lenteur a de funestes effets de paralysie.

En assouplissant la législation de guerre sur les loyers et la construction et en favorisant l'importation de l'outillage et des matériaux manquants, l'administration est à même d'accélérer un démarrage dont les symptômes se manifestent déjà et

une reprise sans doute de rapide cadence et de vaste ampleur.



Hors de l'immédiat et face à l'avenir, comment tracer les lignes directrices de l'action économique de l'Etat ?

Une telle action, de nos jours, évoque la notion de plan. C'est-à-dire la soumission de l'ensemble ou d'une partie de la production et des échanges à la rigueur d'un mécanisme déterminé. Bien des Etats y ont recours, depuis les plans rigides de la Russie soviétique, qui embrassent toutes les formes de la vie, jusqu'aux plans fragmentaires et assouplis des économies compétitives.

En France, un Comité du Plan a été constitué, sous l'autorité de M. Jean Monnet, et son financement a été à la base des négociations si importantes que M. Léon Blum a su mener heureusement à leur terme aux Etats-Unis. Le Maroc, dans l'ensemble de l'Afrique du Nord, aura à s'inscrire dans les données et les prévisions de ce plan. De même, l'Algérie voisine a établi plusieurs programmes se réclamant de l'économie planifiée.

Je ne saurais pourtant vous proposer aujourd'hui un plan ou des plans marocains. Ni pour le présent, ni pour le futur. Ni total ni limité, ou assoupli par des variantes. La réalité ne me paraît pas le permettre. L'établissement, et surtout le respect d'un plan, exigent des certitudes sur les données numériques, une emprise profonde sur les mécanismes des investissements, de la production et des échanges, et, enfin, un minimum de stabilité des prix. Ces certitudes, cette emprise et cette stabilité, le statut international, les intempéries et les virtualités mêmes de ce pays neuf nous les refusent.

Serviteurs et gardiens d'un circuit de libre échange, nous sommes privés, vis-à-vis de l'intérieur comme de l'extérieur, de ces puissants appareils de coercition dont disposent les souverainetés résolues à instaurer et à conduire un mécanisme planifié : ni monopole du commerce extérieur, ni contingents, ni droits mobiles, ni contrôle permanent du change...

L'amplitude aussi des variations de la production agricole, dues aux intempéries, retentit sur les prix et risque de rompre brutalement leur stabilité, sans laquelle les prévisions planifiées restent gageures ou velléités.

Qui, enfin, oserait prétendre que les richesses de ce pays sont assez connues pour s'inscrire dans un plan d'exploitation, alors que la prospection est si loin d'être à son terme, alors que les découvertes de demain, ou d'après-demain, risquent de bouleverser toutes les prévisions.

A défaut de plan numériquement établi, il n'en importe pas moins que l'économie marocaine soit orientée et, autant qu'il le faut, dirigée dans les voies de sa mise en valeur rationnelle, du plein emploi de sa main-d'œuvre, d'une évolution guidée par le souci dominant de la solidarité sociale et de l'élévation du niveau de vie de tout le peuple.

Ce sens et ces voies convergent vers un but : l'industrialisation.

Correctement conçue et exactement définie, l'industrialisation ne s'entend pas, bien entendu, du seul secteur industriel proprement dit.

Elle vise l'outillage approprié de toutes les branches de la vie : agricole, commerciale, artisanale, aussi bien que minière ou industrielle...

Sur cette exigence de l'industrialisation, les diverses fractions de l'opinion marocaine sont, je crois, bien d'accord.

Aujourd'hui, huit millions, demain dix millions de Marocains, attendent du travail et de la prospérité ce mieux-être et cette élévation du niveau de leur vie qui signifie, ici, la fin de la crainte et de la misère, l'éloignement des servitudes de la nature, l'accession à cet état digne et meilleur où le laboureur, les facultés et l'idéal des hommes s'affirment librement et s'épanouissent.

L'agriculture, grâce à l'effort admirable et à l'exemple des Français, a fait d'immenses progrès. Avec un outillage rénové, elle pourra, sans doute, faire face aux besoins accrus de cette population grandissante. Mais une économie essentiellement agricole et élaborant mal les produits bruts de son sol et de son sous-sol, n'est plus, de nos jours, qu'un édifice sans équilibre, un corps débile et difforme. A défaut d'industrie, lourde et légère, les consommateurs sont les mêmes que les producteurs, les harmonies complémentaires ne s'établissent pas, la mécanisation et tout ce qu'elle signifie restent à la merci des fournitures externes et de leurs vicissitudes ; les productions brutes, agricoles ou minières ne sont pas valorisées ; de multiples branches de l'activité ne peuvent se constituer et l'élévation du niveau de vie des masses demeure lente et faible.

L'exemple contemporain le dit comme l'histoire : les pays sans industrialisation restent des pays relativement arriérés.

Le Maroc n'entend pas rester en retard. Sur la terre et sous la terre, sur la mer et dans les airs, l'industrialisation marocaine doit apparaître et s'épanouir puissamment.



De cette industrialisation marocaine, quels sont les bases et les éléments fondamentaux ? L'eau, le charbon, le kilowatt, les engrais.

Ces bases et ces éléments, l'Etat a la responsabilité de les créer et de les fournir.

L'eau.

Dans ce domaine, l'œuvre marocaine mérite le tribut qui lui est largement payé.

Rendue évidente par l'immense château d'eau de l'Atlas, la vocation hydraulique du pays a été comprise dès l'origine de la rénovation et soutenue depuis sans fléchir.

L'eau disciplinée partout doit être rendue partout bienfaisante : soit qu'elle tombe des montagnes, soit qu'elle stagne à la surface, soit qu'elle dorme sous le sol.

Au cours des dernières années, les facultés fruitières et maraîchères du pays se sont puissamment développées. L'irrigation sur de vastes étendues les accroîtra encore.

Nous nous efforcerons de tenir compte des derniers enseignements de la technique et d'éviter les dangers si redoutables de l'envasement.

En outre des barrages, captages et pompes, nous nous efforcerons aussi de porter la discipline de l'eau dans le domaine du drainage, où de vastes opérations sont à étudier.

De très grandes sommes, dans le passé, ont été consacrées à l'hydraulique. Elles ont absorbé les plus larges disponibilités du pays. Présentement, les constructions en cours, barrages et autres, exigeront jusqu'à leur terme l'application d'un grand nombre de milliards.

Passionnément attaché à l'œuvre, le Maroc, comme jadis, ne ménagera ni sacrifices, ni efforts, pour que les réalisations de la période qui s'ouvre restent à la mesure du passé et de l'avenir.

Le charbon.

Qu'il soit gras ou maigre, le charbon, outre la force thermique, fournit l'élément essentiel de la plupart des industries : sidérurgie, verreries, cimenteries, engrais... et vingt autres.

De ce côté, l'œuvre marocaine a subi des retards. Le pays devrait disposer annuellement de plusieurs millions de tonnes. Car, ce combustible si précieux, il le tient dans ses flancs, et, pour l'extraire de ses flancs, il a des mineurs, de vaillants et réputés mineurs.

Combien différente serait la physionomie du Maroc s'il disposait aujourd'hui de ces millions de tonnes ?

Nous en sommes loin et les délais seront longs. Car, rien, en matière de charbonnages, ne marche à coups de baguette magique. Il y faut du temps, des années, beaucoup d'années. Un nouvel et grand effort a été initié. Il se poursuivra résolument pour mettre en valeur cette richesse décisive, ce véritable levier de l'économie évoluée.

Le kilowatt.

Le kilowatt devient notre maître à tous.

Abondant et bon marché, il est, avec le charbon, l'élément essentiel de toute industrie rationnellement organisée et apte à prospérer en pays de concurrence.

Ici, l'hydraulique et le thermique doivent se coupler et mutuellement s'appuyer.

Car l'hydraulique, même disciplinée dans les plus grands ouvrages, est inconstante. Elle subit l'influence du temps et le niveau baisse dangereusement en période sèche. Or, la sécheresse signifiera encore longtemps mauvaise année. Si la raréfaction de l'électricité s'ajoute à la sécheresse, toute la vie économique s'en trouve ébranlée et, de la crise économique à la crise politique, il n'y a pas loin.

Il faut donc un volant de sûreté et un complément : le kilowatt thermique.

Les engrais.

Jusqu'ici le Maroc a utilisé peu d'engrais. Il devra bientôt en employer beaucoup.

De plus en plus, la culture extensive le cède à la culture intensive, suivant la manifeste vocation fruitière et maraîchère du pays.

L'eau d'irrigation s'étend sans cesse. Mais, cette eau use terriblement vite la terre et la dépouille de ses éléments fertilisants.

Irriguée ou non, la terre marocaine doit donc être enrichie. D'autant plus que la fumure animale, excellente mais rare et de maniement pénible, ne saurait remplacer les engrais de composition spécialement et scientifiquement adaptée à la nature diverse des sols.

Enfin, par le traitement rationnel des éléments bruts du sous-sol, phosphates et autres, une valorisation indispensable doit être apportée à l'une des principales ressources du pays, aussi bien pour sa vie agricole que pour son exportation.

Par les engrais comme par les machines, l'agriculture et l'industrie vont donc maintenant de pair. Elles s'appuient mutuellement et se couplent.

Mais si le Gouvernement doit fournir en abondance cette eau, ce kilowatt, ce charbon et ces engrais, il doit, aussi bien, les fournir à un prix raisonnable. C'est le problème du prix de revient et du prix de vente des éléments principaux de l'industrialisation.

Ce rôle des prix, essentiel en toute économie, est ici décisif. Car nous sommes en régime de concurrence internationale et l'industrie à naître devra subir l'inexorable loi des prix mondiaux.

Le Gouvernement n'a d'autres moyens de la stimuler et de la protéger qu'en lui assurant les produits de base dans des conditions favorables.

Il doit donc faire en sorte que les propres prix de revient des éléments de base qu'il a la responsabilité de créer et de fournir, permettent leur vente à des prix avantageux ou, au moins, raisonnables.

L'eau et le kilowatt hydraulique seront sans doute fournis dans de bonnes conditions. Car, ils ont, dès maintenant, le bénéfice de deux grands privilèges. Les ouvrages ont été construits en grande partie sur des dotations budgétaires sans charge d'arrérages ou d'amortissement. Puis, l'incidence des mouvements monétaires a exercé, à son tour, de profonds effets d'amortissements. Le prix du kilowatt hydraulique s'en trouve dégagé et allégé d'autant.

Ni le charbon, ni le kilowatt thermique, ni les engrais, puisqu'ils sont à créer, n'auront semblable privilège. Il faut le discerner clairement.

L'objectif d'un prix de revient modéré et d'un prix de vente raisonnable devra donc être recherché par la rigueur de l'organisation rationnelle des ressources naturelles, avec le concours efficace-ment articulé de tous les moyens administratifs.

L'on s'étonnera peut-être qu'un objectif d'allure technique, tel que l'abattement du prix de revient et la modération du prix de vente de certains produits, soit mentionné, ici, comme une des tâches gouvernementales primordiales.

Je n'hésite pas, cependant, avec le bénéfice des trop longues considérations qui précèdent, à le présenter comme tel à votre examen réfléchi et à vos délibérations. Et je souhaite beaucoup que votre assentiment expérimenté contribue à l'atteindre, en donnant au Gouvernement l'indispensable appui de l'opinion.

Si l'on sait, ici, en France et à l'étranger, que telle est la politique économique du Gouvernement

et si le soutien de l'opinion y ajoute à ces chances de succès, le monde des entreprises et des affaires y puisera, je le crois, un puissant effet de stimulation et de confiance.

Car, il y discernera les conditions premières, précises et impérieuses, de la lutte et du succès sur le plan mondial de la concurrence, qui est celui du Maroc. De la sorte, et en tous domaines : agricole, minier, industriel, etc., les entreprises anciennes n'hésiteront pas à s'étendre, de nouvelles à se fonder.

La production, établie ainsi sur de saines et solides fondations et armée pour résister aux crises, devrait prendre normalement son essor.

Car le Maroc doit produire, et produire intensément, pour subsister, pour exporter, pour prospérer.

Vous savez combien sont faibles encore nos facultés d'exportation.

Tandis que l'Algérie voisine va sortir, cette année, plus de dix milliards de vin, plusieurs milliards d'autres produits, dont les dattes et le fer, les exportations marocaines, en outre des phosphates, sont bien restreintes.

Il nous faut, cependant, exporter. C'est une nécessité vitale. La balance des échanges et celle des paiements l'exigent. Comment nous procurer autrement les devises, l'outillage, les produits de complément ? Comment rémunérer les investissements du dehors et maintenir leur bienfaisant afflux ?

**

Puisque le Maroc demeure, à travers les bouleversements de la planète, cette sorte de carrefour obligatoirement ouvert à la concurrence internationale, il a besoin, plus que tout autre Etat, de disposer de puissants organes de contact, de liaisons et de transactions.

De ces organes, il n'a nullement l'ambition d'être le seul maître. Bien au contraire ! Il souhaite que les compagnies étrangères de navigation maritime ou aérienne multiplient dans nos ports et nos aéroports leurs têtes de lignes ou leurs escales. Voué organiquement à la concurrence, il pense que le mouvement engendre le mouvement et il en accepte les astreintes comme il en attend les bienfaits.

Mais, aussi bien, ne saurait-il dépendre entièrement de l'extérieur. Il est des services que lui seul peut assurer, qu'il a lui-même le devoir d'assurer. La variété de ses échanges, les variations brusques de leur volume, les déplacements des courants au gré de la concurrence, exigent une desserte pleine de souplesse et d'adaptabilité. Les services extérieurs, nécessairement plus rigides, n'y sauraient pleinement répondre et seuls ses services propres peuvent y pourvoir. L'Etat a donc le devoir de les constituer.

Dans le domaine aérien, il importe d'abord de relier et de concentrer sur les magistrales d'Air-France, les apports de multiples transversales, bretelles et lignes d'appui.

Il importe également, et très vite, de répondre à l'énorme développement du fret aérien, voyageurs et marchandises, qui est prévisible et imminent à l'intérieur du pays. Un réseau dense et judicieux-

ment articulé de liaisons internes doit y faire face.

Par sa position géographique ouverte en éventail sur l'Atlantique et les deux Amériques, sur ce couloir le plus fréquenté du monde qui s'appelle la Méditerranée, sur l'Europe et l'Afrique, la vocation aérienne du Maroc est véritablement tracée par le destin. Il s'y ajoute une infrastructure excellente et de vastes ateliers que la guerre, bien faisante pour une fois, a puissamment perfectionnés et étendus. Il s'y ajoute le goût spontané et ardent de tous les Marocains pour la navigation aérienne.

De telles chances et de tels moyens, le Gouvernement se doit de les mettre à profit, de les articuler hardiment, rationnellement, et de promouvoir l'aviation marocaine à la place qui doit être la sienne, c'est-à-dire à la hauteur des organisations les plus poussées et les plus modernes du monde.

Dans le domaine maritime, le Maroc a durement souffert et souffre encore de la catastrophe qui s'est abattue sur la flotte marchande de la France. Cette flotte, heureusement, est en voie de reconstruction et les accords américains vont l'accélérer. Il se passera cependant beaucoup de temps avant qu'elle puisse répondre aux exigences et aux sacrifices de notre fret marocain.

Le pays doit donc disposer, par ses propres organisations, de services maritimes capables de répondre à ses besoins actuels, à leurs caractéristiques spéciales, ainsi qu'à leur prévisible et considérable accroissement.

Il reste un grand sujet : le pétrole.

Le pétrole marocain ! Long et profond mystère !

Il y a quelque dix ans, une lueur fulgurante a embrasé le pays, portant l'espérance jusqu'aux nues. Depuis, la flamme s'est éteinte, et l'opinion, déçue, s'est lentement résignée.

Devant nous, inviolé, le mystère demeure, comme un défi.

Avons-nous fait ce qu'il fallait pour arracher à la nature son secret ? Le pouvions-nous ? Laissons ces questions en suspens.

Que faire maintenant ?

Quelles chances, d'abord, nous offre la nature ? Les techniciens balancent, des incrédules aux convaincus. Le pétrole est toujours un jeu, un terrible jeu. A la veille d'entreprendre, un chiffre est à méditer sans cesse : en Amérique, 7 à 8 % seulement des forages ont été productifs. Pas plus ! 92 à 93 % ont été stériles. Quelle proportion d'insuccès ! Que de ressources englouties en vain !

Puis, quels moyens financiers et techniques mettre en œuvre ? Ces moyens, considérables en monnaie forte, sont accablants pour notre monnaie faible, puisqu'il faut tout acquérir à l'extérieur et en devises.

Voilà de graves questions !

Je répondrais, vous le savez, à mon vœu le plus ardent, ce serait la rémission d'une vraie souffrance, si je pouvais vous dire aujourd'hui : « Nous allons reprendre la tâche, et, cette fois, avec les moyens appropriés ».

Hélas ! ce langage m'est encore interdit.

Il s'agit de grands intérêts, d'immenses intérêts. Il y faut beaucoup de réflexion, de méthode et de circonspection.

Je dois seulement, aujourd'hui, vous prier de m'excuser. N'étant pas en mesure de faire des déclarations fondées ou de vous présenter un programme à la mesure de la tâche et de l'enjeu, je vous demande la permission de reporter mes éventuelles déclarations à la prochaine session.

..

Sur les formes et les instruments de l'action novatrice ou coordinatrice de l'Etat, les servitudes qui nous lient et les tâches qui nous incombent nous donnent au moins un privilège : celui d'être à l'abri de l'hésitation. Car de multiples et décisifs facteurs nous commandent ou nous lient : le statut constitutionnel du pays et son régime de libre composition, l'ampleur des perspectives et des programmes, le volume des investissements, l'incertitude et l'éloignement des rentabilités, l'appel aux compétences, l'indispensable recours, enfin, à ce matériel moderne qui ne peut s'acquérir qu'à l'étranger ou en devises fortes...

Agissant seules, ou même groupées, les sociétés privées seraient, en plusieurs domaines essentiels, radicalement impuissantes. Elles ne pourraient rassembler ni les moyens financiers, ni les moyens techniques à l'échelle des formations modernes, à la mesure des entreprises qu'exige la mise en valeur totale du pays. Et, contraintes, par leur structure, de concevoir et d'œuvrer en fonction du seul profit, et d'un profit rapide et sûr, elles se trouveraient parfois séparées ou à l'opposé même des exigences manifestes de l'intérêt général.

De même, l'Etat chérifien, s'il prétendait agir seul, se trouverait bientôt dispersé ou paralysé.

Juridiquement, il est lui-même le gardien d'un statut compétitif et d'un régime concurrentiel. Financièrement, ses facultés d'investissement, forcément limitées, se trouvent en grande partie absorbées par les besoins essentiels, mais exigeants, de l'hydraulique, des barrages et de l'irrigation. Techniquement, enfin, il ne dispose nullement, dans ses propres cadres, des multiples compétences qu'il faut appeler là où elles sont, c'est-à-dire dans les formations privées.

La voie se trouve ainsi clairement tracée. Le rôle de l'Etat est de considérer et de définir les besoins fondamentaux de l'économie du pays. Il est de connaître le potentiel inerte et les virtualités immobilisées du pays. Il est d'agir et de mettre en mouvement, là où les initiatives privées sont absentes, ou impuissantes, ou insuffisantes, ou novices. Il est de précipiter la modernisation et la métamorphose du pays en respectant ses traditions : il est de rassembler toutes les forces, de grouper les compétences et de les ajuster harmonieusement en vue d'une puissante et rationnelle mise en œuvre.

Et sur l'ensemble de l'économie ainsi orientée et dirigée, l'Etat doit garantir et maintenir ses droits éminents. Par son intervention dans certaines entreprises, allant des plus modestes participations jusqu'au contrôle, absolu s'il le faut, il doit remplir le mandat qu'il tient du corps social : celui de promouvoir la mise en valeur et l'évolution, en sauvegardant, comme ils doivent l'être, les droits du peuple et de la nation.

Les actes ont suivi ou suivent :

L'eau.

Tous les travaux, grands, moyens ou petits, en voie d'exécution seront poursuivis.

Les barrages en cours de construction : Imfout, Daourat, Bin-el-Ouidane seront poussés suivant les programmes et, s'il est possible, accélérés.

L'achèvement de ces ouvrages exigera, au cours des trois prochaines années, des investissements de l'ordre de trois milliards de francs (francs 3.000.000.000).

Les autres rubriques concernant les captages, pompages, drainages et autres, auront leurs dotations conservées ou accrues.

L'hydraulique demeure, comme elle le fut toujours, l'œuvre première du pays marocain.

Le charbon.

L'actuelle Société des charbonnages de Djerada va être transformée en Société des charbonnages nord-africains.

Cette société sera contrôlée par l'Etat, tant à l'égard du capital que de la gestion.

Elle recevra cette année des investissements d'un montant d'un milliard de francs (fr. 1.000.000.000) qui seront fournis pour un tiers par l'Etat chérifien et pour un tiers — en matériel — par le groupement belge d'Ougrée-Marihaye.

Le kilowatt.

De source hydraulique.

Les ouvrages en fonctionnement donneront cette année au Maroc environ cent cinquante millions de kilowatts (150.000.000).

Les ouvrages en cours de construction devront nous donner, dans cinq ans, six cent cinquante millions de kilowatts (650.000.000).

De source thermique.

Le Maroc reçoit cette année vingt millions de kilowatts (20.000.000).

Il est essentiel qu'avec ses propres ressources, il en reçoive dix fois plus dans un délai de deux à trois ans.

A cet effet, la société « Energie thermique nord-africaine » est en voie de constitution. Elle sera contrôlée par l'Etat, tant à l'égard du capital que de la gestion. Elle recevra des investissements initiaux de l'ordre de huit cents millions de francs (fr. 800.000.000).

La sidérurgie.

La transformation des métaux bruts par l'emploi des combustibles algériens et marocains sera examinée et mise au point par une société actuellement en voie de constitution sous le titre de « Société d'études de la sidérurgie marocaine ».

Son capital initial sera de dix millions de francs (fr. 10.000.000). La part de l'Etat chérifien, de 33 %.

Les investissements ultérieurs devront être considérables.

Le plomb.

En vue de commencer l'exploitation des gisements de plomb à haute et basse teneur du centre du Maroc, une société dénommée : « Société

minière marocaine du plomb », est en voie de constitution. Son capital initial est de cent millions de francs (fr. 100.000.000) et doit être porté à cinq cents millions de francs (fr. 500.000.000).

La participation de l'Etat chérifien sera de 33 %.

Les engrais.

En vue de développer avec l'ampleur qu'elle doit prendre, en partant de nos phosphates, l'industrie des engrais composés et de mettre à la disposition des agriculteurs les engrais appropriés en abondance et à prix raisonnable, une société est en voie de constitution sous le titre « Chimie et engrais du Maroc ».

Fondée comme société d'études, elle se transformera, lorsque ses travaux seront achevés, en société d'exploitation et les investissements nécessaires, certainement considérables, seront alors déterminés.

Les lignes maritimes.

La constitution de la Compagnie franco-marocaine de navigation est en voie d'achèvement.

Son capital initial sera de cinquante millions de francs (fr. 50.000.000). L'Etat français et l'Etat chérifien y auront une participation. De même, les trois compagnies qui ont assuré traditionnellement les services maritimes du Maroc : la Compagnie générale transatlantique, la Compagnie Paquet, la Compagnie « S.A.G.A. ».

Les premiers investissements à prévoir pour acquisition ou affrètement de navires seront de l'ordre d'un milliard de francs (fr. 1.000.000.000).

Les lignes aériennes.

La constitution de la Compagnie franco-marocaine de l'air est également en voie d'achèvement. Son capital initial sera de cinquante millions de francs (fr. 50.000.000). L'Etat français, l'Etat chérifien y auront une participation. De même, la Compagnie Air-France et les sociétés de constructions aéronautiques françaises.

Les premiers investissements à prévoir pour acquisition de matériel seront de l'ordre de cinq cents millions de francs (fr. 500.000.000).

Dans ces entreprises, sans exception, une part du capital sera réservée aux souscripteurs marocains.

Et, de même, des sièges aux conseils d'administration seront occupés par des personnalités marocaines.

L'équipement général du pays, aussi bien que les investissements destinés à assurer la réalisation de ce programme économique exigent de très importantes disponibilités financières qui ne sauraient être trouvées dans les recettes normales et permanentes du budget.

J'ai donc été amené à demander au Gouvernement français l'autorisation d'émettre un emprunt de cinq milliards comportant une tranche de deux milliards à placer au Maroc.

Grâce à l'appui bienveillant de M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et grâce à l'audience favorable trouvée auprès de M. le ministre des Finances et de ses services, les autorisations sollicitées ont été accordées avec diligence.

Cette vaste opération financière, conclue au bénéfice du Maroc, et dont S. M. le Sultan approuve les raisons et les buts, est un nouveau témoignage de la constante sollicitude du Gouvernement de la République à notre égard. Témoignage d'autant plus sensible que les besoins de la trésorerie de la France sont toujours aussi exigeants. Je n'ai pas manqué d'assurer M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, ainsi que M. le ministre des Finances, de l'appréciation personnelle de S. M. le Sultan et de la reconnaissance de tout le peuple marocain.

Il m'est agréable d'en apporter la nouvelle à votre conseil et je suis convaincu qu'il vous plaira également de témoigner de notre gratitude au Gouvernement de la République.

Les questions politiques.

Pour la première fois, ces questions sont abordées à cette tribune dans leur ensemble.

De ce fait vous comprendrez le sens et le symbole.

De ces problèmes si délicats et de telle portée, l'étude doit suivre le cheminement de procédures complexes. Elle met en cause, simultanément, plusieurs éléments de souveraineté.

Vous comprendrez donc, également, que je doive me borner aujourd'hui à définir seulement dans les grandes lignes les vues et le programme du Gouvernement et à tracer plutôt des directions.

La moisson finie, aucun incident politique grave n'a perturbé l'opinion et le calme demeure sans à-coup. Les puissantes dispositions financières et matérielles qui s'élaborent pour la reprise et la mise en valeur séduisent et attirent les entreprises et les techniciens de France et d'ailleurs ; les visiteurs accourent, les capitaux affluent, les projets se multiplient...

Un seul chiffre donne une image frappante de ce jaillissement, de cette confiance en l'avenir, de cette exubérance créatrice : depuis le mois de janvier, 447 sociétés nouvelles se sont constituées.

En ce climat salubre et viril, à travers cette fièvre de labeur et d'initiative, le pays retrouve sa figure, et l'espérance à nouveau l'illumine.

Mais cette vision radieuse d'un avenir de création et de prospérité, que serait-elle sans l'ordre et la stabilité ? L'illusion d'un moment et la déception d'un mirage.

Car l'édifice renaissant est encore bien fragile. Que les fractions de l'opinion s'affrontent et se choquent, que de légitimes aspirations restent incomprises et refoulées, que le rythme raisonnable de l'évolution sociale soit retardé ou mal équilibré, le malaise, les incidents paralysants renaissent. Et si les désordres ou les convulsions suivent..., tout s'évanouit : espérance, fierté, construction, prospérité.

Que veulent donc dire ces mots magiques, ces clés de l'avenir : ordre et stabilité ?

Ils signifient, dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, marche et mouvement.

A l'incessante transformation économique, une convenable évolution politique doit répondre.

L'immobilité et la contraction sont proprement à l'inverse de l'ordre et de la stabilité.

Cette évolution, en politique, s'appelle réformes.

Ces réformes, le pays en a soif. Il les attend

Ces réformes, il les veut profondes, mais profondément étudiées aussi et adaptées à ses traditions comme à ses aspirations.

En adressant ces propos aux représentants assemblés du pays, je les prononce avec gravité, avec la pleine conscience du fardeau des responsabilités qu'ils impliquent. Car, du bien-fondé et de l'opportunité de ces réformes, de leur équilibre et de leur rythme, la destinée peut dépendre : l'harmonie ou le trouble, la prospérité ou l'infortune.

Avant d'en tracer les contours, mon devoir est de chercher à en définir l'esprit, les caractères et le sens.

En premier lieu, je suis profondément convaincu qu'elles ne sauraient voir le jour et se développer harmonieusement, si elles n'étaient l'expression et le fruit des délibérations approfondies des mandataires qualifiés de toutes les opinions.

J'entends donc procéder aux plus larges consultations, m'entourer des avis les plus valables et solliciter le conseil des meilleures expériences. Vous en serez saisis, vous-mêmes, en temps opportun et avec la documentation appropriée. Vous étudierez les projets avec les délais convenables et vous formulerez vos avis expérimentés en pleine connaissance de cause.

Nulle précipitation, en effet, ne serait concevable en une matière aussi grave et de telle portée sur l'avenir. Il y faut du temps, aussi bien que de la réflexion.

De ces réformes, l'inspiration, comme les méthodes et le fond, se réclament de réalisme.

Car les réalités, ici, nous conseillent et, surtout, nous commandent.

Le statut du Maroc a des origines internationales qui entraînent et imposent des servitudes. Or, les événements et les convulsions de cette première moitié du siècle l'ont laissé intact. Les institutions politiques internes, si elles doivent être assouplies et adaptées aux exigences les plus sensibles de l'évolution, doivent demeurer dans son cadre et dans les formes qui s'y trouvent expressément définies.

Là, aussi bien que dans les domaines économiques, notre liberté d'appréciation, de mouvement et de changement, n'est pas entière. Elle est circonscrite par des textes dont nous sommes les serviteurs et les gardiens. C'est le principe premier à considérer et à respecter.

Si profondément qu'il ressente ou exprime son unité ou sa cohérence, le Maroc est peuplé de groupes humains divers et différenciés par les mœurs, les particularismes, etc. De cette diversité, il ne saurait être fait abstraction. Car ces groupes ont leurs multiples traditions. Ils y sont tous profondément attachés. Les méconnaître ou en brusquer la rupture serait une funeste imprudence que l'expérience du Moghreb nous persuadera de ne point commettre.

Pour réaliste et traditionnaliste qu'il soit, le Marocain n'en est pas moins sensible, et parfois in-

finiment sensible, aux grands courants idéologiques ou mystiques qui traversent le monde et précipitent si violemment l'évolution.

Réformes veut donc dire évolution dans un même cadre, recherche de l'harmonie entre des tendances voisines ou des courants violemment opposés, équilibre entre les aspirations neuves et l'observance des traditions établies, entre l'insuffisance et l'excès, entre le souffle novateur et la solidité de l'acquis, sauvegarde, enfin, des patrimoines multiples, religieux, moraux et matériels, des éléments divers qui composent le peuple marocain.

Ces réformes voudraient traduire avec probité, dans les faits, l'idéal qui imprègne l'inspiration et la résolution du Gouvernement. Cet idéal, cette résolution sont bien clairs.

Il s'agit de donner au peuple marocain, à toutes ses fractions, aux jeunes gens et aux jeunes filles, ce sentiment et cette certitude que la vie, sous tous ses aspects, est largement ouverte à leur labeur, au déploiement de leur intelligence, à l'exercice de leurs facultés.

Cette jeunesse doit savoir, avec confiance, que les accès de la vie marocaine, loin de demeurer clos ou réservés, s'ouvrent avec équité au labeur, aux capacités et aux talents, que ces ouvertures et débouchés, multipliés par la prospérité donneront aux mérites et aux qualifications de justes chances de prendre part à la compétition des postes, des emplois, des situations les plus diverses, et de collaborer ainsi efficacement à l'œuvre immense du développement du pays.

Cette pensée motrice, cette détermination, doivent trouver leur probante expression et leurs formes tangibles dans un renouveau et une extension considérable de l'enseignement, dans une refonte de la justice, dans l'assise et le développement convenables du droit social et des garanties du travail, dans une série de mesures ouvrant effectivement les portes aux valeurs et aux capacités dans tous les domaines : entreprises, affaires, administrations, etc.

Elles doivent trouver cette même expression dans une véritable rénovation de la vie publique, dans une participation grandement élargie des représentants de la population au sein des organes et assemblées où s'examine et se conduit la chose publique : dans la vie rurale, dans la vie municipale, dans la vie régionale et, enfin, dans la vie du Gouvernement et de l'administration.

En matière d'enseignement, les Marocains de toutes conditions, souhaitent instamment que l'enfance et la première jeunesse reçoivent, au moins, ces rudiments de la connaissance qui s'appellent : lire, écrire, compter.

Contre l'analphabétisme, la lutte doit s'engager et être menée sans relâche, avec ferveur, avec acharnement. Il faut détruire l'analphabétisme.

La tâche est si belle, si pressante, mais si lourde. Car il s'agit de centaines de milliers de petites filles et de petits garçons d'âge scolaire.

Les efforts de l'enseignement administratif, dans le passé et le présent, méritent le plus large et le plus juste tribut. Récemment, ils ont redoublé. Ils

vont s'étendre encore, et sans cesse, jusqu'à l'extrême limite des ressources budgétaires et des moyens matériels. Cette limite, malheureusement, existe. Et, pourtant, il faut aller au delà, bien au delà. Cet au delà, nous ne l'atteindrons qu'avec le concours spontané et bénévole des âmes dévouées et généreuses.

Par une sorte d'appel au peuple, qui fut timide, volontairement discret, et hors de toute publicité, je les y ai conviés.

Aujourd'hui, je les y convie ouvertement.

Car les résultats ont été tellement touchants et encourageants. Déjà, des centaines de jeunes filles, de femmes, de jeunes gens, d'hommes au grand cœur, Français et Marocains, instruisent bénévolement, gratuitement, en français et en arabe, des dizaines de milliers de petites filles et de petits garçons. Demain, c'est notre vœu le plus ardent, des milliers en instruiront des centaines de milliers.

Si nous y parvenons, quel témoignage plus probant et plus sensible aurons-nous donné de la solidarité des Français et des Marocains. Quel plus solide monument s'élèvera de la pérennité de leur union !

A toutes celles, à tous ceux qui nous ont apporté leur concours et leur abnégation, j'adresse l'expression de notre gratitude, au nom de S. M. le Sultan, en mon nom et au nom de tous

Dotés de cette instruction élémentaire, sachant lire, écrire et compter, les jeunes enfants devront aller ensuite, en grand nombre, en nombre sans cesse croissant, dans les écoles les plus variées : juridiques, techniques, administratives, professionnelles, etc. Là, leur seront dispensés les premiers éléments de ces connaissances qu'exigent les perfectionnements de la vie constructive, productive et échangiste des temps modernes.

Car, c'est avec ce bagage d'instruction et de technicité, et seulement par lui, qu'ils pourront vraiment et efficacement remplir, pour le bien général et le leur propre, leur carrière et leur mission. Dans le monde contemporain, un pays en pleine évolution exige de ses enfants, avec du labeur, la sérieuse préparation d'études spécialisées. En tous domaines : agricole, industriel, minier, nautique, aérien, libéral, administratif, et à tous les degrés, le personnel doit répondre aux exigences du rendement par des qualifications appropriées. Et le travailleur, lui-même, doit être muni de ces armes dans le combat de la vie, s'il veut se garantir de bonnes conditions matérielles, éprouver le juste orgueil de son rendement, et épanouir, en même temps, son idéal et sa dignité d'homme.

Les réformes à apporter à l'ensemble de l'enseignement, et particulièrement à l'enseignement musulman, ont été étudiées par une importante commission réunie à Rabat, au mois de juin et à laquelle ont pris part de hautes personnalités françaises et marocaines. Sa constitution et ses travaux ont été suivis avec une particulière attention par S. M. le Sultan, et par moi-même, car ces études, observations et recommandations, sont appelées à exercer une grande influence dans l'organisation nouvelle de l'enseignement et surtout sur les mesures à adopter à l'égard de l'enseignement musulman.

La suite normale de l'enseignement est l'accès à la vie sous tous ses aspects : agricole, industriel, administratif, militaire, aérien, nautique, etc. Dans tous ces domaines, le Gouvernement entend, non seulement affirmer son intention déterminée d'ouvrir les portes, largement et indistinctement aux valeurs et qualifications, de quelque origine ou confession, mais prendre les mesures précises pour que cet accès à toutes les carrières soit assuré et effectif.

Il n'hésite pas à considérer et à dire qu'il s'agit là d'une des pierres de touche essentielles de l'évolution et de la collaboration franco-marocaine.

**

Dans la vie du monde du travail, une des revendications principales des Français et des Marocains vise l'exercice légal des droits syndicaux.

Désireux à la fois de les promouvoir, de sanctionner leurs effets tutélaires et bienfaisants en conférant légalement le bénéfice au personnel des entreprises en état de les exercer, soucieux en même temps de respecter les conditions effectives de la réalité marocaine, les services préparent des textes dont l'esprit, sinon la teneur définitive, peut s'exprimer ainsi :

« Les employeurs, employés et travailleurs indépendants jouissent, indistinctement et à tous les échelons, des droits syndicaux, avec leurs prérogatives et leurs responsabilités, dans toutes les entreprises où les délégués du personnel sont en mesure, par leur compétence et leur expérience, d'exercer effectivement ces droits, c'est-à-dire dans les entreprises de caractère industriel ou commercial et les professions libérales ».

Il est certain, en effet, que le plein exercice des droits syndicaux exige maintenant, dans la technicité des entreprises, une préparation, des connaissances et une expérience étendues. Les délégués ou représentants des ouvriers, lorsqu'ils ont à discuter des conventions collectives ou des problèmes industriels et comptables liés au fonctionnement des comités d'entreprises, doivent avoir la compétence et l'autorité indispensables pour remplir dignement et efficacement leur mission. A défaut, le droit syndical n'est qu'une vaine apparence et son extension peut conduire à de nocifs travestissements.

Lorsque les cadres auront pu être formés dans l'agriculture et lorsque des militants syndicalistes qualifiés se seront révélés, nous pourrons étudier l'organisation légale et pratique de la vie syndicaliste des ouvriers agricoles.

D'une manière générale, le Gouvernement suivra ici, avec la plus vigilante attention, les progrès réalisés dans la métropole pour l'élévation du niveau de vie, le rendement technique et la protection de la dignité du personnel des entreprises à tous les échelons. Il ne manquera pas de s'en inspirer dans l'élaboration de sa propre politique du travail.

**

En même temps qu'à l'octroi et à l'exercice réel des droits syndicaux, le Gouvernement doit porter sa préoccupation et son active vigilance sur le logement des ouvriers, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

A cet égard, la situation que les gouvernements précédents jugeaient déjà déficiente, sinon déplorable, s'est encore aggravée pendant la guerre. De toute nécessité, et, comme une des tâches les plus urgentes, il faut y porter remède.

Des dispositions législatives et administratives s'élaborent dans ce sens. Et d'importantes ressources y seront affectées.

Mais, en outre de l'effort administratif, l'opinion doit se pénétrer de cette nécessité primordiale. La notion doit s'établir partout que des logements salubres et convenables pour tout le personnel rentrent dans les frais généraux d'une entreprise, quelle qu'elle soit. Cet aspect social de la vie des affaires devient aussi impérieux que tous les autres éléments du prix de revient.

Il s'agit sans doute d'une œuvre de longue haleine. Les nouallas ne disparaîtront pas en un jour. Mais, dès aujourd'hui, notre devoir est d'attirer clairement et fermement l'attention de tous les chefs d'entreprises, grands ou petits, sur la confiance placée en leur générosité, en leur sens de la solidarité, en leur diligence avisée, pour coopérer au succès d'un effort généralisé en faveur du logement du personnel.

**

De la base au sommet, de la vie rurale jusqu'au gouvernement central, en passant par les organisations régionales et municipales, la conduite des affaires de l'Etat et le développement de la vie publique, de plus en plus mêlés, vont faire l'objet de nombreuses créations, de vastes remaniements et de profondes réformes.

Il s'agit, là comme ailleurs, de faire passer dans la réalité cet esprit de hardiesse novatrice, cette volonté d'évolution et ce souci de solidarité et de coopération sociale qui nous animent et nous déterminent.

Le Gouvernement, l'administration, ses organes, ses représentants vont se rapprocher du peuple, se mêler davantage à lui, s'ouvrir à ses mandataires et les associer de plus en plus à la marche du pays.

En même temps, une œuvre indispensable et urgente va s'y joindre et s'y épanouir : celle de la décentralisation.

Car le Gouvernement, et l'administration directe qu'il a exercé jusqu'ici sur tout le pays, l'ont chargé, à la tête, de besognes démesurées à la fois en nombre et en détail. Du point de vue technique, il importe absolument, et du point de vue politique il est convenable et opportun de le dégager de ces tâches excessives, qui l'accablent et l'alourdissent, et de les reporter, en les répartissant et en les articulant judicieusement, sur les organismes locaux de la vie rurale, de la vie régionale et de la vie municipale.

A la base, d'abord : la vie rurale.

Cette vie rurale au Maroc, telle qu'elle existe aujourd'hui, est tenace par ses traditions et originale par ses coutumes. Mais elle est imprécise en ses formes légales et invertébrée en ses attributions techniques ou politiques.

Dans ce domaine, nous avons beaucoup à observer et à apprendre chez nos voisins algériens et tunisiens, et nous n'y manquerons pas. Car l'effort d'organisation communal s'est développé chez

eux depuis longtemps. De marquantes réalisations l'ont sanctionné : l'organisation proprement dite des communes, les sociétés de prévoyance, les secteurs d'amélioration ruraux, etc.

Dès à présent, une commission de l'organisation rurale est à la tâche. Comme tout organe destiné à promouvoir l'évolution du pays, elle comprendra des représentants français et marocains. Déjà, des documents et des communications pensent qu'en partant des éléments de base tels que les djemâas, les premiers embryons de la vie rurale pourront être efficacement constitués et, qu'en outre des organismes de leur vie modernisée, ils fourniront la pépinière des hommes appelés à jouer un rôle aux échelons supérieurs régionaux et gouvernementaux.

A l'égard de l'œuvre entreprise et des réalisations accomplies par les secteurs marocains de modernisation du paysanat, j'ai marqué déjà mon appréciation à plusieurs reprises et dans les termes les plus clairs et les plus chaleureux. Je désire, à cette tribune, renouveler ce tribut et garantir que l'œuvre sera soutenue, aussi bien avec les ressources matérielles qu'avec l'appui du Gouvernement.

Conduite avec l'ardeur et le désintéressement de l'enthousiasme, souvent même avec passion, cette véritable colonisation marocaine s'étend sans cesse sur de nouvelles terres incultes ou délaissées. Les mécanismes les plus modernes sont mis au service de la collectivité. La productivité augmente rapidement. La population marocaine se rend compte, par ces preuves multiples et tangibles, de la vraie signification comme des bienfaits de l'action scientifique et fraternelle des Français.

De même que la vie rurale, la vie régionale, encore absente, doit être constituée. Cette création rencontre la faveur unanime de l'opinion, des Marocains comme des Français.

Les régions devront d'abord être tracées et définies en prévision d'une population d'une dizaine de millions. Elles seront, elles-mêmes, au nombre d'une dizaine.

Une commission de l'organisation régionale a été constituée et s'est mise à l'œuvre. Ses membres, français et marocains, ont les qualifications les plus hautes pour porter avis expérimenté sur un sujet aussi important que la nouvelle structure politique et administrative du pays. Cette délimitation opérée et les pouvoirs du Gouvernement central délégués à un chef de région, la vie publique se formera au sein d'assemblées régionales.

Ces assemblées, dotées d'attributions limitées, de caractère social et économique surtout, pourront recevoir certains droits de décision et gérer à leur gré certaines ressources.

Diverses, comme les régions du Maroc, elles n'auront ni caractères ni droits absolument uniformisés. En particulier, leur origine et leur mode d'élection pourront être différenciés.

La réforme municipale est en voie d'achèvement. De ce côté, les études ont été entreprises depuis longtemps et leurs progrès permettent de penser que je serai en mesure d'en saisir vos commissions dans quelques mois.

Pas plus que les assemblées régionales, les assemblées municipales, qui seront au nombre de vingt-

cinq, n'auront un statut abstraitement uniformisé. Aussi bien à l'égard de leur recrutement, du système électif, que des attributions et pouvoirs des élus, elles auront des caractères diversifiés suivant les caractéristiques des éléments qu'elles auront mission de représenter et des intérêts qu'elles auront à gérer.

Le conseil du Gouvernement, lui-même, doit subir de profondes transformations. Ces changements sont réclamés depuis de longues années. Ils ont fait l'objet de maints débats publics, et seule la guerre a fait obstacle à des modifications demandées par la plus grande partie de l'opinion, française comme marocaine.

En l'état présent des études et des confrontations que j'ai à poursuivre avec le Gouvernement français et S. M. le Sultan, il ne m'est pas encore possible de formuler des indications précises sur la composition nouvelle, non plus que sur le mode d'élection. Mais, je puis au moins dire, dès aujourd'hui, que le conseil du Gouvernement nouveau sera un conseil unique, où siègeront ensemble les représentants des divers éléments du pays.

Comme des autres projets, vous serez saisi de celui-ci en temps opportun. Vous aurez loisir d'en délibérer, de me faire connaître votre opinion, avec la documentation convenable et en pleine connaissance de cause.

Enfin, parmi les autres réformes les plus attendues des Marocains musulmans figure celle de la justice. L'accord, en l'espèce, est unanime. Une refonte de la justice, telle qu'elle est établie et fonctionne pour les Marocains musulmans, est réclamée de toutes parts. Des études approfondies y ont déjà été consacrées et les commissions compéten-

tes accélèrent leurs travaux. Bientôt, un nouveau statut pourra remplacer l'actuel, qui est manifestement vétuste, dont les abus sont criants et doivent cesser.

Telle est, Messieurs, tracée à grands traits, notre route. J'y convie tous les hommes de cœur et de bonne volonté. Car, en pleine conscience, je crois qu'elle est vraiment celle de la prospérité, de la fraternité et de la grandeur.

Le Maroc, a-t-on dit, s'assombrit et se divise entre la dépendance et l'indépendance. De ce faux dilemme, l'image est mensongère et funeste. Elle est celle de la désunion, du trouble et de la ruine. Notre route, celle de la puissante et créatrice évolution marocaine, est autrement claire et sûre. Fraternelle et créatrice, elle l'est, parce qu'elle est riche d'expérience et de moyens scientifiques, parce qu'elle est pénétrée d'idéal démocratique et compréhensive des légitimes aspirations du peuple ainsi que des exigences nouvelles de la vie publique marocaine. A ses yeux, l'indépendance religieuse de l'homme reste sacrée. Son indépendance spirituelle, elle veut l'épanouir sans limite par l'instruction et le libre exercice de toutes les facultés de l'intelligence et du talent. Son indépendance morale, elle entend y parvenir à travers la prospérité, par l'égalité des chances et la solidarité sociale.

Rien, de nos jours, ne se crée hors de la méthode, de l'organisation scientifique. Rien ne se conduit, en politique, sans l'aveu du peuple. Rien de grand non plus ne se fait sans amour, hors de la communion des âmes et des cœurs, de cette communion qui est celle de S. M. le Sultan et de Son Peuple, de cet amour qui est le mien pour ce pays, je prends la permission de vous le dire.
